

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Mardi 7 Octobre 1794.

P O L O G N E.

De Posnacie, le 1^{er} septembre.

Le régiment du prince Louis de Wirtemberg, cuirassiers, venant de Poméranie, est arrivé ici le 29 & le 30 : notre garnison a été augmentée en outre, la semaine passée, d'un détachement des hussards de Trenk, d'un autre des dragons de Katt, & d'un troisième des dragons de Pritwitz ; en sorte qu'elle se trouve en état de repousser vigoureusement toute attaque. Nous attendons encore de nouvelles troupes ; il en a été envoyé de même dans d'autres endroits de la province ; un bataillon venant de Grunberg, est entré à Karge ; un détachement de dragons de Schmeltau, venant de Silésie, a été mis en garnison à Rawicz ; un bataillon de grenadiers de Getz a été envoyé à Lisso, & l'on attend le 3 à Meseritz un détachement de dragons de Lottum de Schwedt, & à Scheverin un détachement de gens d'armes.

Une estafette arrivée ici du camp de Wola, a apporté la nouvelle que le roi a apporté le 28 au colonel de Szekuly, de parcourir la Prusse méridionale avec un corps considérable de troupes légères, pour combattre les insurgens. Plusieurs villes de la province ont reçu ordre de tout préparer pour la réception de ce corps, & de fournir des renseignemens sur les confédérés.

Les officiers & employés de la confédération, dont les noms sont connus, sont : Célestin Sokolnicki, maréchal de la confédération de la Grande-Pologne ; Niemojowski, général de la confédération ; Zaremba, Zembrzuzski, Sadowski, Bienkowski & Neopold (teneur de livres d'un banquier d'ici), conseillers de la confédération, & commissaires du même ordre pour le palatinat de Posnanie : Skorsewski, Gurowski, Czyzewski, pour le palatinat de Kalisch.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 15 septembre.

Lorsque Frédéric-Guillaume fut déclaré le premier chevalier de la coalition, & que cette confédération ne juroit que par lui, pouvoit-on prévoir que ce brave paladin décroiroit en quelques mois de ce faite de gloire où l'Autriche & l'Angleterre l'avoient élevé ?

Voici un nouvel & terrible exemple de l'instabilité des

choses humaines. Cet insatiable héros du Rhin & de la Champagne a laissé non-seulement échapper de ses mains les lauriers qu'il avoit mis dans sa poche dans les campagnes précédentes, mais il a vu se faner tout-à-coup ceux qu'il alloit récolter en Pologne.

Les hommes libres de la Vistule l'ont repoussé devant Varsovie ; ils ont pénétré dans la Prusse méridionale & y ont introduit avec eux cette sainte horreur du despotisme qui élève l'âme des sujets de ce despote. Il frémit de voir que toutes les forges de cette partie de ses états sont employées à fabriquer des armes & que le peuple s'est levé en masse.

Les insurgés polonois ont pénétré dans le district de Netze & se sont emparés de plusieurs villes sur la route de Berlin, dont ils ne sont qu'à douze lieues : ils menacent de plus la Prusse orientale & occidentale, où leurs manifestes en faveur de la liberté sont reçus avec transport. Il faut donc que Frédéric-Guillaume vienne combattre en aveugle dans ses propres états, attendu que les Polonois ont intercepté toute communication entre les provinces prussiennes envahies & le quartier-général du roi de Prusse.

P R O V I N C E S - U N I E S.

De la Haye, le 13 septembre.

On apprend de Bois-le-Duc que, le 14, il y eut à quelque distance de cette place, près de Bostel, une action très-vive entre l'armée anglaise campée derrière la Dommel, & les forces françaises qui se sont portées dans la Mairie. Le feu a duré avec beaucoup de vivacité jusques fort avant dans la nuit, que les Anglais furent obligés de se retirer sur Gestel. Ils y furent attaqués encore le lendemain à cinq heures du matin : le combat fut des plus opiniâtres ; le feu d'artillerie & de mousqueterie dura jusqu'à midi, où les Anglais furent encore forcés d'abandonner leur position & de se retirer sur Schyndel. L'armée anglaise étant ainsi éloignée de Bois-le-Duc, la place se trouve exposée à une autre attaque prochaine. Les villages de Bostel & de Gestel ont beaucoup souffert, une partie du premier a été brûlée.

La place de Bréda a actuellement ses communications ouvertes ; le corps français, qui sembloit la menacer d'un siège, s'est porté, pour la plus grande partie, vers Bois-

le-Duc ; il a néanmoins laissé une division en arriere , pour observer & inquiéter la garnison ; & les escarmouches sont journalières dans ces quartiers.

La chaîne des postes hollandais entre Bréda & Bois-le-Duc , fut aussi attaquée le 11 par trois bataillons & quelque cavalerie , qui prirent poste à Loon-op-Zandt , & par 800 hommes d'infanterie & deux escadrons avec huit piéces de canon , qui se portèrent à Dongen. Le major Hersberg , qui commandoit les postes hollandais , se replia sur Besoyen. Le lendemain , le poste de Spraing fut vivement attaqué & obligé de se retirer à Waalwy , où les Français l'ayant suivi , les Hollandais se mirent à couvert derrière la batterie de Capelle. Les Français abandonnerent ces villages , & reprirent leur ancienne position.

Du côté de Berg-op-Zoom , tout paroît encore tranquille ; mais les forces françaises s'augmentent considérablement dans toutes les parties du Brabant hollandais & l'on y conduit beaucoup de grosse artillerie.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles , le 10 vendémiaire , (premier octobre vieux style).

Les dispositions & les mouvemens opérés par l'armée du Nord , aux ordres du général Pichegru , annonçoient le projet de cerner Bois-le-Duc , & de faire le siege de cette place ; cet objet vient d'être rempli avec un succès au-dessus de toutes les espérances. Les inondations & les marais qui entourent & font la principale force de Bois-le-Duc , sont protégés par le fort de Crève-Cœur sur la Meuse , dont il falloit nécessairement s'emparer avant de pouvoir faire les approches de la place. Ce fort , bien fortifié , a été emporté par les républicains avec une bravoure digne des plus grands éloges. La garnison a été faite prisonnière de guerre , & l'on a pris dans cette occasion beaucoup d'artillerie , d'armes de toutes especes & de munitions de guerre. A peine cette victoire étoit remportée , que Bois-le-Duc a été complètement investi , & la tranchée ouverte à 80 toises des ouvrages de la place. L'on espere avec fondement que le drapeau de la liberté flottera bientôt sur les murs de cette forteresse. Tandis que l'armée du Nord assiege Bois-le-Duc , l'aile gauche de l'armée de Sambre & Meuse , commandée par le général Kléber , a poussé les travaux devant Maëstricht avec une telle activité , que déjà une nombreuse artillerie foudroye les murs de cette ville , pendant qu'un bombardement des plus terribles porte la destruction & la mort dans l'intérieur. Les assiégés ont déjà tenté , mais inutilement , plusieurs sorties , afin de retarder l'achevement des travaux ; chaque fois , ils ont été repoussés avec perte.

Depuis quelques jours , les François qui forment le blocus de Sas-de-Gand , avoient cessé de tirer sur cette place ; mais nous apprenons que hier , le feu a recommencé avec une nouvelle violence , & qu'il se continue sans interruption. Ainsi , voilà trois places hollandaises assiégées à-la-fois par les armées victorieuses de la république française. Il est curieux de savoir quelle mine font les états-généraux , qui , il y a environ un an , avoient présenté une note à l'empereur & au ministre britannique , afin d'avoir quelque petite part au partage de la France. *Risum teneatis , amici !*

Hier & aujourd'hui il est passé par cette ville un grand

nombre de prisonniers autrichiens faits dans les derniers combats : il y en a beaucoup de la légion de l'archiduc Charles , levée quelques jours avant la retraite des armées coalisées.

Hier , il est passé par ici un train de 50 piéces de grosse artillerie avec un convoi considérable de munitions de guerre qui se rendoit devant Bois-le-Duc.

F R A N C E.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au camp de Galoppe , le 2 vendémiaire , l'an 3^e de la république.

Les esclaves sont en pleine déroute ; & la terreur est chez eux au grand ordre du jour. Hier , les divisions de droite les avoient poussés jusques sous les murs d'Aix-la-Chapelle. Cette nuit , ils ont évacué cette ville ; & pour prix de leur attachement au despotisme , ils l'ont abandonnée à la vengeance républicaine.

L'armée commandée par Latour , court en désordre se réfugier sous les murs de Juliers : de l'artillerie , des prisonniers & des effets militaires de toute espèce arrivent à chaque instant. Avant-hier , 15 cents autrichiens défilèrent dans la ville de Liège au milieu des huées de tout le peuple.

Toute l'armée a passé la Meuse ; il ne reste plus que les divisions commandées par le brave général Klebert , qui doivent être employées au siege de Maëstricht ; les autrichiens ont laissé huit mille hommes dans cette place , les hollandais ne pouvant se charger de sa défense , parce qu'ils sont obligés d'employer toutes leurs forces à garantir leur pays de l'invasion générale dont il est menacé.

L'on croit que les autrichiens vont chercher à tenir quelque tems sous les murs de Juliers & sur les bords de la Roer ; mais n'ayant pu résister sur la Meuse , appuyés à Maëstricht , il sera sans doute encore bien plus facile de les chasser de cette nouvelle position , où ils n'auront devant eux qu'une petite riviere qu'il est facile de passer au gai dans plusieurs endroits. Après cela , il ne leur restera d'autre ressource que d'aller se réfugier derrière le Rhin. Nous ne cesserons pas de les poursuivre avec vigueur , jusqu'à ce que l'armée soit parvenue à ce but essentiel ; & il paroît que ce seront là les nouvelles colonnes d'Hercules où s'arrêtera notre marche.

Nous traversons actuellement le pays de Limburg qui est presque totalement abandonné par ses habitans. Ceux qui sont restés cherchent à nous faire un bon accueil , mais nous ne sommes pas dupes de leur hypocrisie ; & les français se rappelleront toujours la cruauté & la perfidie de ces esclaves.

De Paris , le 16 vendémiaire.

On écrit de Commune-Affranchie que les représentans du peuple continuent d'épurer l'esprit public. Le génie de la tyrannie , qui teignit en longs sillons de sang la place des Brotteaux , n'agit plus ses ailes funebres sur cette infortunée commune ; égarée , trompée par des agitateurs pervers , elle n'a que trop long-tems été la victime des crimes de quelques hommes. Lyon va sortir de ses ruines ; la convention nationale s'occupe des moyen

de régénération & de justice, propres à ranimer le commerce & les manufactures : cette ville reprendra bientôt son ancien éclat & son antique prospérité.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 15 vendémiaire.

J. Gardet, 42 ans, né & demeurant à la Tuile, département du Mont-Blanc, cultivateur, convaincu d'avoir tenu des propos tendans à l'aviilissement des autorités constituées & au rétablissement de la royauté, mais ne les ayant pas tenus avec des intentions criminelles & contre-révolutionnaires, a été acquitté & mis en liberté.

CHAMBRE DU CONSEIL.

Du même jour.

J. A. Marin, 39 ans, né à Lunéville, homme de loi à Sarre-Mion, département du Bas-Rhin, a été mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du représentant du peuple, Boisset, envoyé dans les départemens de l'Ain et de Saône et Loire, à la convention nationale.

CITOYENS-COLLEQUES,

Mes opérations sont finies dans le département de l'Ain. Que la calomnie vienne à présent entreprendre de déprécier à vos yeux le bien qui en est résulté, j'ose la délier. Le peuple, dans ces contrées, trop long-temps comprimé, ne connoissoit de la liberté que le mot ; il jouit aujourd'hui de l'effet. Quelques personnes ont eu l'impudeur de dire que ces paisibles habitans étoient des fédéralistes ; elles en ont imposé à la France entière ; & si quelques individus sont atteints de ce vice destructeur des principes de l'unité & de l'inviolabilité de la république, ce sont ceux-là même que j'ai fait incarcérer. Desilles lui-même, qui a trouvé tant de partisans, ami intime de Soulavie, résident de France à Geneve, pousoit ce peuple au fédéralisme, le peuple s'en est garanti. Voilà un fait que je défie à ses détracteurs d'anéantir. S'il est un département qui ait le mieux payé ses contributions, c'est celui-là ; s'il en est un où les levées d'hommes se soient effectuées avec plus de rapidité & d'aisance, c'est celui-là ; s'il en est un qui ait fait plus de sacrifices pécuniaires, c'est celui-là. Patriote tranquille, il a eu la constance de subir le joug des oppresseurs, parce qu'ils feignoient de parler au nom de la loi, parce qu'ils tenoient un langage républicain qui n'étoit que dans leur bouche, & ne fut jamais dans leur cœur.

Quels sont les hommes qui calomnient les habitans du département de l'Ain ? Ce sont ceux qui n'ont jamais voulu les connoître, ou ceux qui, couverts de crimes, veulent les cacher à tous les yeux. On traite de fédéralistes ces hommes ; cependant il existe une opposition formelle de ce mêmes habitans contre des troupes qui demandoient passage pour porter des secours aux rebelles Lyonnais : on calomnie ce peuple, & il n'en existe point qui ait autant de vertus ; il n'a pas le caractère bouillant

des peuples du Midi, mais il chérit la liberté avec calme & sagesse ; mais il se jette dans le sein de la convention, avec le sentiment simple de l'amitié ; il n'aime pas avec fureur ; mais il aime : que veut-on exiger de plus de lui ? Il obéit à toutes les loix émanées du sénat français. Faut-il du grain à ses voisins, il le donne ; faut-il des soldats contre les tyrans, il les donne ; faut-il du fer pour les combattre, il le donne : citoyens collègues, le département de l'Ain étoit esclave il y a peu d'instans ; en ce moment il est libre & il est digne de l'être. Je l'ai quitté satisfait ; puissé-je obtenir dans le département de Saône & Loire, où je me trouve en ce moment, & le même succès & même bonheur !

Salut & fraternité.

Mâcon, le 5 vendémiaire, l'an 3^e de la république française, une & indivisible.

Signé, BOISSET.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

N. B. Dans la séance du 13 vendémiaire, la convention, sur le rapport fait par Treilhard, au nom des comités de législation, de sûreté générale & de salut public, a décrété qu'il n'y a lieu à aucune inculpation contre Barras & Fréron, & que ces deux représentans ont dignement rempli leur devoir. On avoit confié à ces deux membres un million en assignats ; à leur retour, ils ont remis à la trésorerie 966 mille 972 livres : sur 500 mille livres en or, qui leur avoient été parcellément confiées, ils ont dépensé 480 liv., & ont remis le surplus.

Le rapport fait à ce sujet par Treilhard a été vivement applaudi, & sera inséré au bulletin.

Le comité de sûreté générale est autorisé à statuer sur toutes les détentions jusqu'à la paix, prononcées par jugement des différens tribunaux, pour motifs de suspicion, seulement jusqu'au 10 thermidor.

Les dispositions du décret du 5 de ce mois, qui renvoie au comité des secours publics avec autorisation d'accorder des secours à plusieurs déportés de la Martinique, la Guadeloupe & Sainte-Lucie, s'étendent à tous les déportés de ces colonies, qui justifient des passeports qui leur ont été donnés par les représentans du peuple.

Les comités de législation, de salut public & de sûreté générale, sont chargés de faire un rapport, dans le plus court délai, sur le fédéralisme, & de présenter un projet de loi pour faire cesser l'arbitraire & l'inexactitude qui regnent dans les tribunaux révolutionnaires, sur l'application des diverses loix de circonstance rendues sur cet objet.

Les Belges & autres réfugiés qui, par des mesure politiques, sont empêchés de rentrer dans les pays évacués par les ennemis de la république, continueront de recevoir les secours qui leur ont été accordés, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné : la convention dérogeant à toutes dispositions contraires au présent décret.

Les dispositions de la loi du 6 fructidor dernier, relatives aux passeports, ne sont applicables qu'à ceux qui sont délivrés pour voyager dans l'intérieur de la république. Le département de Paris continuera, comme par le passé, à délivrer ceux qui seront demandés pour sortir du territoire français, après avoir pris l'avis des comités civils & révolutionnaires dans l'arrondissement desquels le réclamant aura son domicile, & dans le cas seulement où ces

deux comités approuvoient la demande du passeport & en trouveroient les motifs légitimes.

Le citoyen Marcy, député à la convention par le département de la Côte-d'Or, se plaint de ce que son nom a été porté sur la liste des émigrés dont l'impression & la distribution ont été décrétées, quoiqu'il n'ait pas quitté son poste un seul jour depuis le commencement de la session : il demande la radiation de son nom sur cette liste. La convention décrète cette radiation, & renvoie au comité de législation l'examen de la conduite des administrateurs qui ont envoyé cette liste, pour lui en faire un rapport dans le plus bref délai.

Les dispositions du décret du 13 juin 1793, concernant les secours provisoires accordés aux ci-devant pensionnaires, sont applicables au semestre échu le premier vendémiaire, Pan troisième.

Le citoyen Merkleir, artiste, a inventé une machine pour vérifier les assignats : il recevra, à titre d'indemnité, une somme de 6 mille livres.

Séance du 13 vendémiaire.

« Une victoire signalée, dit Carnot, vient de mettre le comble à la gloire de l'armée de Sambre & Meuse. L'ennemi étoit retranché sur les bords de la Roër ; il occupoit la forteresse de Juliers : l'ennemi a été battu, la forteresse a été prise. Cet événement est le plus important de ceux qui ont eu lieu dans cette campagne, sans même en excepter la bataille de Fleurus : il ôte tout espoir de secours à Maëstricht, il nous donne un point d'appui au Rhin en forçant l'ennemi de s'éloigner au-delà de ce fleuve, il nous ouvre la Hollande, & nous rend maîtres de tout le pays jusqu'à Cologne.

» Il a fallu vaincre de grands obstacles, pour obtenir ce triomphe : l'ennemi se trouvoit fort d'environ 80,000 hommes ; tous les avantages de la nature & de l'art étoient pour lui : mais nos frères d'armes avoient pour eux le courage, la confiance & le souvenir de leur gloire. Eh ! que sont les ressources de l'art près du génie de la liberté & de l'amour de la patrie

» Le territoire de la république est balayé, & nous n'avons au dehors que des ennemis humiliés & fugitifs. C'est ainsi que les armées ont rempli leur tâche glorieuse ; c'est à vous d'accomplir la vôtre ; c'est à vous d'écraser les ennemis du dedans. Quoi ! vous pourriez souffrir que quelques intrigands osassent vous dicter des loix ? (Nous avons chassé l'autrichien au dehors, s'écrie Merlin, de Thionville, nous saurons bien écraser l'autrichien au dedans.) Non : il est temps que la représentation nationale saisisse de ses bras terribles toutes les factions, en les frappant l'une contre l'autre, & les réduisant toutes : elle seule est dépositaire des droits sacrés du peuple, & saura maintenir l'action révolutionnaire qui convient pour l'affermissement de la liberté ».

Carnot donne ensuite lecture des dépêches. — Gilet, représentant du peuple près l'armée de Sambre & Meuse, écrit de Juliers, en date du 12 vendémiaire, que les ennemis, après avoir été battus dans les journées des 2 & 4 sans-culotides, s'étoient réunis en masse sur la Roër,

& formoient, le premier de ce mois, un nombre de 60 à 80 mille combattans. Ils vouloient défendre à tout prix le passage de cette rivière, afin de conserver leurs communications avec Maëstricht, & pour couvrir un pays immense. En conséquence, ils s'étoient retranchés derrière des lignes très-étendues, appuyées de fortes redoutes. La Roër, guéable en plusieurs endroits, dans les tems ordinaires, se trouvoit grossie par des pluies abondantes : les ponts avoient été rompus. Des manœuvres savantes, exécutées avec autant d'intrépidité que de précision, ont tout surmonté.

« Hier, à cinq heures du matin, dit le représentant du peuple, nos colonnes se mirent en marche ; la droite étoit commandée par Scherer ; Kleber conduisoit la gauche ; le général en chef Jourdan étoit au centre. En deux heures les redoutes furent emportées. La cavalerie ennemie se présenta pour nous arrêter, elle fut dérottée & poursuivie jusques sous les glacis de Juliers ; elle ne dut son salut qu'au canon de cette place. Ce matin, le brouillard s'étant dissipé, nous avons vu que l'ennemi étoit en pleine fuite ; aussi-tôt une batterie d'obusiers a été établie pour bombarder Juliers ; mais le drapeau blanc a été arboré presque en même-tems, & une députation de magistrats nous a apporté les clefs de la place qui avoit été évacuée pendant la nuit, & qui s'est rendue à discrétion.

» Juliers est une place plus forte que Landrecies ; elle a une bonne citadelle, des fossés pleins d'eau, un arsenal bien pourvu, 60 pièces de canon, plus de 50 milliers de poudre, &c. . . . La perte de l'ennemi est immense : plusieurs de nos colonnes sont à sa poursuite. Le général Dubois est parti avec 6 régimens de cavalerie, & l'on m'apprend qu'il a rejoint les équipages de l'ennemi.

Pour raconter les traits d'héroïsme & de bravoure qui ont signalé cette journée mémorable, il faudroit citer tous les corps, tous les généraux, tous les soldats

Le général en chef Jourdan envoie aussi des détails sur la bataille de Juliers ; il estime la perte de l'ennemi à 4 ou 5 mille tués ou blessés, & 7 à 800 prisonniers. Nous avons pris beaucoup de chevaux.

La lecture de ces dépêches & le rapport de Carnot ont été souvent interrompus par des applaudissemens & des acclamations. — La convention déclare que l'armée de Sambre & Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie ; elle décrète que les dépêches & le rapport qui en a précédé la lecture seront portés à toutes les armées par des couriers extraordinaires, & insérés au bulletin.

Merlin, de Thionville. « Nous avons chassé de la république la terreur en la précipitant sur l'autrichien. Le discours de Carnot doit concourir à écraser la scélératesse & l'aristocratie au-dedans, comme ses plans ont servi à exterminer l'ennemi au-dehors : je demande que ce discours & les dépêches soient envoyés aux départements, communes & sociétés populaires de toute la république. — Applaudi & décrété.

L'on procède à l'appel nominal pour l'élection des trois membres qui doivent remplacer au comité de salut public Carnot, Robert-Lindet & Prieur, de la Côte-d'Or. Les membres élus sont Richard, Prieur (de la Marne) & Guyton-Morveau.